

L'ordre du jour est le suivant :

1. Carte scolaire

Pour la rentrée 2022, il n'y a pas de changement, ni ouverture ni fermeture.

2. Situation sanitaire

Cela fait maintenant 2 ans que la pandémie rythme nos vies personnelles et professionnelles. La période 3, entre les vacances de Noël et d'hiver a été très éprouvante.

Elle l'a été pour toute la population car ayant des incidences sur le quotidien professionnel, personnel, familial. Les parents ont dû s'adapter, gérant l'incertitude au jour le jour.

Nous souhaitons vous faire savoir combien la situation a été source d'un stress, d'une tension permanente pour l'équipe éducative.

Appeler les familles afin qu'elles viennent chercher leur enfant dès l'apparition d'un cas positif, les informer des procédures, répondre aux questions, déclarer les cas positifs à la cellule Covid départementale, envoyer par courriel les documents dès que nous les recevions, vérifier les attestations, faire face, faire classe avec un absentéisme plus ou moins important.

Pour prendre la mesure de ce qu'impliquait un cas positif, un exemple concret, dans la classe de CP :

- Mardi 4 janvier, je suis informé à midi d'un cas positif dans la classe.
- Je joins par téléphone 23 familles, cela me prend plus d'une heure.
- Pendant ce temps, les élèves sont dans la classe sous la surveillance de Sophie David.
- Le dernier élève part à 13 h 45.
- Je fais ensuite ma procédure de déclaration à la cellule Covid : 2 formulaires à compléter en ligne. Je dois également compléter et envoyer un document Excel avec les coordonnées des parents de l'enfant positif.
- Je reçois ensuite un coup de téléphone du médecin de la cellule Covid qui me donne ses instructions et me fait parvenir par courriel les documents à transmettre aux familles.
- Je transmets les documents en question.
- C'est fini pour le moment, il est presque 15 heures.
- Les 2 jours d'école suivants (jeudi et vendredi), il faut vérifier les résultats des tests et composer avec un effectif de 50 % d'élèves au maximum dans la classe.

Cette situation se répétait quotidiennement.

Au-delà de cet exemple, il y a eu les changements de protocole, annoncés dans les médias mais arrivant parfois 48 heures après dans les écoles.

Ces changements nécessitaient des relectures afin de nous assurer de donner les bonnes informations aux familles. Nous ne trouvons pas toujours les réponses aux questions posées.

Il nous fallait également réagir très vite, dès qu'un cas positif était annoncé, pour informer les familles le plus rapidement par courriel plutôt que le matin au portail.

Nous échangeons entre nous, le soir, le week-end, de manière non-stop, nous n'avions plus le droit à la déconnexion.

En tant que directeur, théoriquement en classe le lundi et le mardi, il m'est arrivé à de très nombreuses reprises de n'arriver en classe qu'à 9 h 30.

Dans toutes les classes, les situations d'apprentissage ont été fortement perturbées du fait, notamment, d'une rotation d'élèves.

Enfin, comme chacun, les enseignants, les ATSEM, les AESH, ont pu être cas positifs, cas contact ou devant aller chercher leur propre enfant, le garder s'il était positif...

Il faut également avoir à l'esprit l'hyper-connexion à laquelle nous avons été soumis. 7 jours sur 7, des informations incessantes étaient échangées avec les parents. Nous devons également communiquer entre nous pour être à jour des élèves cas positifs, faire le point des fratries, nous assurer, avant de les envoyer, que nous donnions les bonnes réponses aux familles. Les changements de protocole suscitant beaucoup de questions et de cafouillages, nous devons être rigoureux.

Cela a ajouté grandement à notre épuisement. Bien entendu, c'est la situation pandémique, très tendue, qui a nécessité cette hyper-connexion.

Le plus dur semblant être derrière nous, il va falloir que tout le monde (enseignants et familles) reprennent des habitudes plus respectueuses du droit à la déconnexion professionnelle.

Durant cette période, nous avons pu compter sur la compréhension et le soutien de la majorité des familles. Nous regrettons que quelques-unes n'aient pas entendu que nous ne sommes pas responsables de la situation pandémique, ni de la rédaction des protocoles mais qu'il nous appartient de les faire respecter.

Nous espérons tous aller vers des jours meilleurs, notamment à partir du 14 mars, les masques en intérieur devraient tomber.

3. Les professionnels extérieurs à l'école

L'année dernière, lors du 2^{ème} conseil d'école, nous avons parlé des différentes aides apportées aux élèves, au sein de l'école.

Nous avons évoqué des aides extérieures, dès lors que la difficulté ne peut être prise en charge par l'école ou le RASED.

Nous souhaitons faire le point sur les professionnels extérieurs qui peuvent être sollicités par les familles, le médecin scolaire ou le RASED, pour des bilans ou des suivis.

Avant cela, quelques définitions de troubles :

- La **dysphasie** est un trouble du langage oral
- La **dyslexie, (3 à 5 % des élèves) dysorthographe** : Troubles spécifiques d'apprentissage de la lecture et l'orthographe.
 - Dyslexie : versant "lecture" du trouble de l'acquisition du langage écrit.
 - Dysorthographe : versant "production orthographique" du trouble du langage écrit.
- La **dyscalculie (2 à 6 % des élèves) souvent associée à une dyslexie** : dysfonctionnement dans les domaines de la logique, de la construction des nombres et des opérations sur ces nombres...
- La **dysgraphie** : trouble de langage écrit affectant le geste graphique et l'aspect formel de l'écriture.
- **La dyspraxie** : difficultés dans les gestes du quotidien, les jeux, l'écriture....

- **Le TDA/H (3 à 5 % des élèves)** associe trois types de symptômes (les troubles des apprentissages ne sont pas constants) :
 - Déficit attentionnel, difficulté à maintenir son attention sur une activité,
 - Hyperactivité motrice avec incapacité à tenir en place,
 - Impulsivité avec incapacité à attendre son tour et réactions impulsives aux frustrations.

Les professionnels :

- **Orthophoniste**
 - Bilan orthophonique pour difficultés en lecture, orthographe et mathématiques ou bilan pour suspicion de dyslexie, dysorthographe et dyscalculie.
 - Suivi orthophonique pour des troubles de la langue orale (articulation...).
 - Troubles du langage oral et écrit.
 - Troubles du raisonnement logico-mathématiques.
- **Orthoptiste**
 - Bilan : Son objectif est d'évaluer la mise en œuvre de la vision dans l'acquisition et dans la réalisation d'une tâche : c'est la vision fonctionnelle.
 - La rééducation : avoir une acuité visuelle stable ; permettre une fixation visuelle la plus stable possible ; lutter contre une fatigue visuelle.
- **Psychomotricien DE**
 - Intervient pour des troubles de l'attention ou de l'acquisition de la coordination, une hyperactivité
 - Troubles de repérages dans l'espace, du tonus musculaire, mouvements anormaux
 - Dysgraphie
- **Psychologue DE**
 - Bilan psychométrique *Le bilan psychométrique est un examen psychologique. Il est indispensable lorsqu'il existe une suspicion de trouble développemental ou troubles des apprentissages.*
 - Suivi.
- **Pédopsychiatre DE**
 - Bilans et/ou suivi si troubles psychiques ou autisme
- **Neuropédiatre DE**
 - Bilans
 - des maladresses pathologiques (dyspraxie)
 - des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)
 - des troubles de langue orale (dysphasie)
 - des troubles de la mémoire
 - le neuropédiatre participe au diagnostic des maladies neurologiques de l'enfant et propose les thérapeutiques et les prises en charge les plus adaptées aux troubles de l'enfant
- **Ergothérapeute DE**

- Bilan pour déceler des troubles de coordination et de dextérité dans les activités d'écriture ; des difficultés à reconnaître les lettres causés par des problèmes sensoriels (ex. : troubles visuels) et perceptivo-cognitifs (ex. : difficulté à reconnaître les formes) ; problèmes de praxie, c'est-à-dire des difficultés à planifier ses gestes pour réaliser une tâche et à s'organiser dans les diverses tâches demandées à l'école.

Cette liste de professionnels n'est pas complète. Toutefois, le point commun entre tous est que leur compétence est avérée par une formation cadrée règlementairement (dans son contenu, sa durée...) et validée par un diplôme d'Etat, pour la plupart de ces métiers.

L'aide aux élèves en difficulté est un marché dans lequel nous voyons apparaître toutes sortes de « métier » ne reposant pas sur une formation et/ou un diplôme reconnu. **Exemple** : psychopraticien, psychopédagogue... N'importe qui peut se réclamer de ce métier, du jour au lendemain.

Nous souhaitons appeler à la vigilance les familles pouvant se tourner vers ce type d'aide. Le médecin, le RASED peuvent aider les parents dans ce choix.

4. Questions diverses

- ***Certains élèves de la commune, suite au découpage de la carte scolaire, sont rattachés au collège de Savenay. Certains parents déplorent qu'aucune passerelle ne s'organise avec le collège Mona Ozouf car chaque année un petit groupe d'élèves intègre cet établissement. Un projet est-il envisageable dans les années futures ?***

Ecole : Les élèves vont dans 4 collèges différents à Blain et Savenay. Nous ne pouvons organiser 4 visites. Par ailleurs, lorsque nous allons au collège, l'idée n'est pas seulement de découvrir des locaux mais également, et surtout, de découvrir un fonctionnement. Nous allons au collège Le Galinet qui est le collège de secteur le plus fréquenté. Le collège Mona Ozouf de Savenay, également collège de secteur d'un territoire restreint de Bouvron, accueille 2 à 4 élèves chaque année.

L'année dernière, les anciens élèves de l'école, représentant les 4 collèges sont venus répondre aux questions des CM2.

Enfin, rappelons que les collèges organisent des portes ouvertes auxquelles les familles peuvent se rendre.

- ***Les photos de classes ont été très appréciées par les parents mais certains ont trouvé la durée de commande trop courte et n'ont pas pu les commander à temps. Le délai des commandes pourrait-il être rallongé ?***

Ecole - Les photos ont été exposées durant 1 semaine sur les portes des dortoirs. Elles étaient donc accessibles, visibles 24h/24 durant cette semaine. Nous pensons que ce délai était suffisant. Lorsque le délai de réponse est long, les commandes hors délais sont encore plus nombreuses. Cela contribue aux erreurs de commandes. Les familles doivent prendre conscience qu'elles ont 1 commande à gérer alors que nous en avons 180.

Nous comprenons que certains parents, séparés, n'ont pas eu l'info durant leur week-end de garde. Nous mettrons désormais un délai de 10 jours, incluant 2 week-end.

- ***Plusieurs parents de la classe 3 nous ont exprimé leur grande inquiétude pour leurs enfants à cause du comportement violent de quelques élèves. Quelles mesures sont prises en classe et au niveau de l'école ?***

Une éviction temporaire des élèves violents peut-elle être envisagée pour préserver la sécurité des autres élèves ? Ou bien un accueil ponctuel dans une autre classe ?

Ecole - Les inquiétudes sont entendables et il est légitime de vouloir que son enfant soit en sécurité. Des enfants au comportement violent sont présents dans toutes les classes. Il faut, cependant, faire la distinction entre un comportement violent impulsif mais isolé, à la suite d'une dispute, d'un désaccord, et un comportement violent récurrent. C'est ce dernier qui inquiète davantage.

Que fait-on en classe, à l'école ?

- Les familles des enfants violents sont informées du comportement de leur enfant
- Au sein du Conseil de classe, ces comportements sont évoqués par les élèves, on cherche avec eux des solutions.
- On instaure des règles. Elles sont édictées et affichées ; des sanctions sont prévues.
- Nous avons fait un conseil exceptionnel sur le thème de la grande violence. On a réfléchi autour de ce thème, notamment avec la lecture d'albums.
- Nous avons rencontré le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté), notamment sur ces comportements violents.
- En décembre nous avons eu un rendez-vous avec l'IEN (Inspectrice de l'Education Nationale) sur ces situations.
- Pour certains enfants, des Equipes Educatives qui réunissent les enseignants, les parents, les professionnels intervenant auprès de l'enfant ont lieu.
- Dans certains cas, des dossiers sont déposés, à la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), à des plateformes de professionnels médicaux ou paramédicaux qui prendront en charge un parcours de bilans et de soins.
- Ces enfants sont parfois exclus de la classe et envoyés dans d'autres classes, dans le bureau du directeur.
- Tout cela n'a pas fait d'effet à court terme. Trouver l'origine de ce comportement violent, avoir un diagnostic prennent du temps. A ce temps, déjà très long, s'ajoute celui du soin. Ce dernier peut également prendre des mois.
- Les équipes pâtissent de ces situations car, parfois, un adulte (enseignant, ATSEM, AESH) doit garder l'enfant. Cela prive des classes de l'aide de l'ATSEM ou de l'AESH. Ces enfants réclament une attention exclusive. Cela nécessite beaucoup d'attention de la part des adultes pour que le groupe soit en sécurité.
- L'éviction scolaire relève de la décision de la DASEN, pour quelques semaines, c'est une mesure exceptionnelle.
- A l'école, nous avons des limites, cela dépasse nos compétences.
- Nous aurions besoin de moyens humains supplémentaires (personnel de santé, éducation nationale...) pour nous aider à gérer ces situations.

En conclusion, nous prenons très au sérieux ces situations et faisons le maximum pour que les élèves concernés soient pris en charge. Nous sommes également très vigilants au bien-être et à la sécurité de tous les élèves.

- ***Certains parents demandent s'il serait possible d'interdire la distribution de bonbons lors des anniversaires et de se contenter des gâteaux proposés par les enseignants ? Certains enfants sont sujets aux caries plus facilement que d'autres.***

Ecole – Nous n’avons pas vraiment d’avis. Nous allons en discuter en conseil des maitres. Pour autant, très souvent, les bonbons ne sont pas mangés en classe. Par ailleurs, cette situation ne se présente qu’une ou deux fois par mois. Les familles concernées peuvent faire savoir à l’enseignant que le bonbon doit aller dans la poche.

- ***Serait-il possible de mettre une collation dans le sac des enfants pour la récréation du matin ? Il est souvent difficile de tenir une matinée entière sans reprendre un peu de force... Quelle est la position de l'école à ce sujet svp ?***

Ecole – Cela fait plusieurs années qu’il n’y a plus de collation en maternelle. Cela répondait non seulement aux recommandations du PNNS (Plan National Nutrition et Santé), mais aussi à une demande du Restaurant Scolaire qui notait que cela perturbait l’appétit des enfants à midi.

Voici la réponse apportée par le Ministère de l’Education Nationale à cette question :

Publiée dans le JO Sénat du 31/07/2014 - page 1826

La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, comme le précise le groupe d'étude des marchés de la restauration collective et de nutrition (GEM RCN) le 10 octobre 2011, certaines situations spécifiques, liées aux conditions de vie des enfants et de leur famille, peuvent nécessiter une distribution d'aliments. Afin de pallier des insuffisances d'apports en nutriments, cette collation doit être ciblée sur les enfants qui n'ont pas pris de petit-déjeuner, ou sur ceux qui en ont pris un mais très tôt et/ou très pauvre. Dans ces cas, la collation doit être proposée lors de l'arrivée des enfants à l'école, et au minimum deux heures avant le déjeuner, en privilégiant le pain, les fruits et le lait demi-écrémé non sucré. Les dimensions éducative, sociale et culturelle ainsi que les spécificités locales, qu'elles soient d'ordre géographique ou socio-économique, doivent être prises en compte à l'école. Les familles ont un rôle primordial en ce qui concerne les rythmes alimentaires de l'enfant, en particulier pour le petit-déjeuner.

Document à consulter : <https://www.anses.fr/fr/search/site/Saisine%20n%C2%B0%202003-SA-0281?iso1=fr&iso2=en>

En conclusion, la collation ne se justifie pas, y compris pour les enfants qui ne prennent pas de petit déjeuner.

- ***Serait-il possible de mettre une poubelle à proximité du portail (pour les masques en particulier) ?***

Mairie – La question va être posée et a été évoquée en comité consultatif écologie. Toutefois, ce n’est pas une solution pour réduire les déchets et cela n’empêche pas les gens de lancer des choses par terre.

Parents : une poubelle existe devant le périscolaire. Un mégot peut être gardé sur soi et jeté à la maison.

- ***Des parents rencontrent toujours des difficultés à réserver des créneaux pour le périscolaire. Est-il toujours en projet d’augmenter réellement la capacité d’accueil ?***

Mairie – La capacité est déjà est passée de 80 à 100 enfants de manière provisoire. Cela deviendra durable si une directrice a le diplôme qui le permet. Une agente est engagée dans cette formation.

Actuellement, il n’y a jamais eu 100 enfants. Il ne faut pas hésiter à se reconnecter plusieurs fois, car il y a des désistements.